

Image not found or type unknown



## Régime fiscal et social en SELASU

Par **drpaolo**, le **14/09/2015** à **15:31**

Dans le cadre d'une SELASU de médecin le dirigeant et seul associé serait affilié à la caisse vieillesse et à l'RSI en raison de l'activité libérale et au régime générale en raison de son salaire de dirigeant au régime générale. **la question importante est** : [s]les dividendes versés rentrent ils dans la base de calcul pour l'RSI et la CARMF (caisse de vieillesse professionnelle obligatoire) ?[/s]

Je vous serai infiniment reconnaissant d'une clarification. cordialement, P.

Répondre à ce message